

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2007-370 DU 06 AOUT 2007

Portant transmission à l'Assemblée nationale du
projet de loi de finances rectificative pour la gestion 2007

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 86-021 du 26 septembre 1986 relative aux lois de finances ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-300 du 17 juin 2007, portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-619 du 19 novembre 2006 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué Chargé du Budget auprès du Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n°99-458 du 22 septembre 1999, portant approbation de la nouvelle nomenclature du Budget Général de l'Etat adaptée aux normes de l'UEMOA ;
- Sur** proposition du Ministre des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 août 2007 ;

DECRETE

Le projet de loi, portant loi de finances rectificative pour la gestion 2007, ci-joint, sera présenté à l'Assemblée Nationale par le Ministre des Finances et le Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

A- EXPOSE DES MOTIFS

- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
- Mesdames et Messieurs les Députés,

Par le présent décret, nous soumettons à votre appréciation le projet de loi de finances rectificative qui résulte des aménagements de prévisions initiales dus aux événements importants intervenus en cours d'année.

Après la mise en exécution du budget général de l'Etat, gestion 2007, de nouveaux événements sont intervenus en cours d'année et sont à la base d'une série de décisions et de recommandations du gouvernement qui nécessitent l'élaboration d'un collectif budgétaire pour l'année 2007.

La mise en œuvre effective de ces nouvelles mesures permettra :

1. de doter en moyens de fonctionnement pour le reste de l'année 2007, les nouveaux ministères créés suite au dernier remaniement technique du gouvernement ;
2. de mettre en exécution la volonté du Chef de l'Etat de rendre progressivement gratuits les soins de santé aux enfants de moins de cinq ans et aux femmes en état de grossesse par la création d'un fonds spécial de santé et aussi d'amorcer la réhabilitation du CNHU et l'amélioration de son fonctionnement ;
3. de procéder à l'extension de l'hôpital des armées ;

4. de revoir les moyens nécessaires à l'organisation des élections communales de décembre 2007 et janvier 2008 ;
5. de poursuivre et de renforcer les mesures retenues dans le cadre de la gratuité des enseignements maternel et primaire par le recrutement de nouveaux enseignants et la construction avant la rentrée prochaine d'un nombre important de salles de classe ;
6. d'appliquer pour compter de juillet 2007 des mesures sociales retenues au profit des APE et des pensionnés, notamment l'accroissement de 5% du point indiciaire ;
7. de régler la deuxième tranche de 500 000 FCFA inhérente au retard de déblocage des avancements successifs des APE ;
8. de prendre des mesures pour faire face à la crise énergétique en renforçant les capacités de production de l'énergie électrique par la SBEE et en assurer le fonctionnement ;
9. de doter en personnel qualifié certaines administrations stratégiques ;
10. de doter en moyens le fonds spécial de l'emploi et les institutions de micro finance ;
11. de réaliser dans les grandes villes du Bénin dont Cotonou, quelques infrastructures routières et d'assainissement pour fluidifier la circulation à Cotonou, faciliter l'écoulement des eaux pluviales et assurer le désenclavement des localités productives ;
12. de doter en moyens d'intervention suffisants, les unités de sécurité dans le cadre des opérations de maintien de la paix ;
13. d'amorcer les études et la réalisation de quelques projets stratégiques tels que l'étude de faisabilité de l'aménagement des vallées de l'Ouémé, du Mono et du Niger, les travaux de réalisation de la zone franche industrielle, la contre partie à la réalisation des villas de standing présidentiel, l'achèvement et l'équipement du palais de la République ;
14. de résorber les arriérés non salariaux en instance ;
15. de procéder à l'étude pour le plan de réhabilitation de la ville d'Abomey.

B- LES PREVISIONS DE LA LOI DE FINANCES

Le projet de loi de finances rectificative pour la gestion 2007, est équilibré en ressources et en charges à la somme de 873 384 millions de FCFA contre 716 218 millions de FCFA dans la loi de finances initiale.

- Les ressources intérieures (régies et autres budgets) sont évaluées à 495 108 millions de francs contre 465 108 millions de FCA, soit une augmentation de 30 000 millions de FCFA correspondant à un taux de 6,4%. Cette augmentation de recettes douanières est principalement due à la conjonction de plusieurs facteurs à savoir :

- la reprise de l'activité portuaire ;
- une meilleure organisation des services ;
- l'accentuation de la lutte contre la fraude.

- Les charges sont établies à 873 384 millions de FCFA contre des prévisions initiales de 716 218 millions de francs, soit une augmentation de 157 166 millions de FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 22% ;

- Le besoin de financement, évalué à 316 716 millions de francs contre une prévision initiale de 203 674 millions de FCFA est entièrement couvert aussi bien par des ressources exceptionnelles de trésorerie que des ressources extérieures.

Telles sont, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les députés, les grandes lignes du projet de loi de finances rectificative pour la gestion 2007 que nous avons l'honneur de soumettre à votre auguste Assemblée pour adoption.

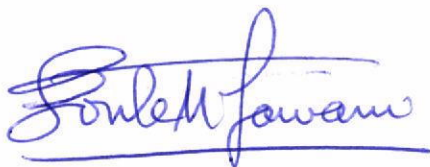
Fait à Cotonou, le 06 août 2007

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.



Dr Boni YAYI

Le Ministre des Finances



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre Chargé des Relations
avec les Institutions, Porte-parole
du Gouvernement



Alexandre HOUNTONDI

Ampliations : PR 6 - AN 86 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - CES 2 - HAAC 2 - MF 8 - MCRI-
PPG 4 - AUTRES MINISTRES 24 - SGG 2 - JO 1.

Le Ministre**ANALYSE DES DEPENSES ADDITIONNELLES
INSCRITES AU COLLECTIF BUDGETAIRE 2007
(par nature)**

Les dépenses additionnelles inscrites dans le collectif budgétaire, gestion 2007, sont évaluées à un montant total de 142 452 millions de FCFA (hors pensions et comptes spéciaux du Trésor), portant ainsi le total des dépenses du Budget Général de l'Etat à 873 384 millions contre une prévision initiale de 716 218 millions. Ainsi, le déficit budgétaire passe de 203 674 millions (6,2% du PIB) à 316 716 millions (9% du PIB).

Le collectif budgétaire 2007 s'inscrit dans le cadre de la vision du gouvernement d'assurer le bien-être du citoyen par la politique de la dépense et la qualité des dépenses publiques.

En effet, le Gouvernement a accordé une plus grande priorité aux dépenses sociales (39 095 millions ou 27,4%) et aux dépenses d'investissement (58 000 millions ou 40,7%) dans l'enveloppe des dépenses additionnelles (142 452 millions).

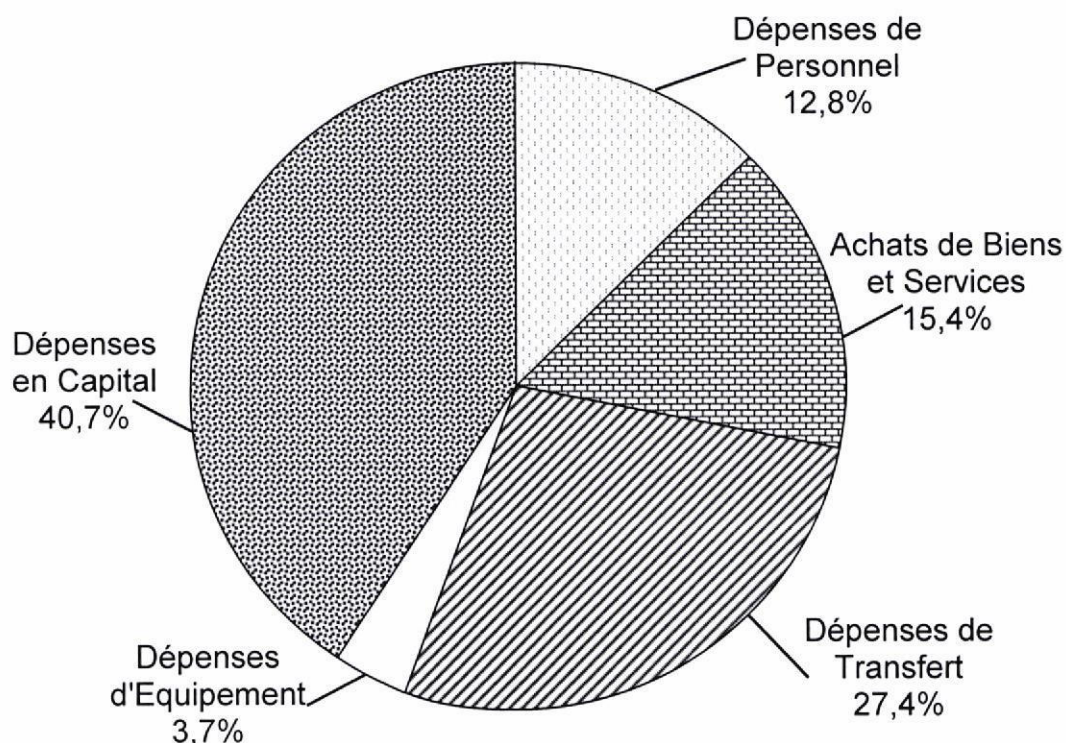
Ainsi, la lutte contre la pauvreté est au cœur de la dépense publique.

De manière spécifique, la structure des dépenses se présente comme suit :

En millions de francs

N°)	DESIGNATION	MONTANT	TAUX
1°)	Dépenses de personnel	18 198	12,8%
2°)	Achats de Biens et Services	21 946	15,4%
3°)	Dépenses de transfert	39 095	27,4%
4°)	Dépenses d'équipement	5 213	3,7%
5°)	Dépenses en capital	58 000	40,7%
	Total	142 452	100%

LES DEPENSES ADDITIONNELLES DU BUDGET 2007 REMANIE



1°) Dépenses de personnel

Les crédits additionnels y relatifs se chiffrent à un montant de 18 198 millions de FCFA qui, par rapport au total ci-dessus cité, représente 12,8%. Cette rubrique, en application des décisions retenues dans le cadre des négociations avec les centrales syndicales, et dans le souci de veiller à un bon état de santé des travailleurs de l'administration publique, prend surtout en compte, les principales dépenses suivantes :

- le démarrage du paiement de la deuxième tranche de 500 000 FCFA sur les arriérés de déblocage d'avancements successifs d'indices au profit des APE pour un montant de 15 000 millions de FCFA ;
- le règlement des factures concernant les soins de la santé des APE pour un montant de 1 620 millions de FCFA ;
- le relèvement de l'index de correction des postes diplomatiques pour un montant de 1 000 millions de FCFA.

2°) Achats de Biens et Services

Sur le total de 142 452 millions de FCFA, les crédits additionnels sollicités se chiffrent à 21 946 millions de FCFA. Cette catégorie de dépenses en pourcentage, représente 15,4%. Cette enveloppe complémentaire comprend les principales dépenses suivantes :

- les dépenses de fonctionnement des nouveaux ministères pour un montant de 1 316,4 millions de FCFA ;
- le réaménagement de la salle de réanimation du Centre National Hospitalier et Universitaire (CNHU) pour un montant de 670 millions de FCFA ;
- l'organisation des manifestations du 1^{er} Août (Infrastructures et festivités) pour un montant de 1 500 millions de FCFA ;
- la résorption et le règlement de divers arriérés non salariaux pour un montant de 7 923,9 millions de FCFA.

3°) Dépenses de transfert

Pour un taux de 27,4% par rapport à la somme des dépenses complémentaires, les dépenses de transfert sont évaluées à un montant 39 095 millions de FCFA. Elles participent au renforcement du cadre institutionnel et à la réduction de la pauvreté de certaines couches de la société. Les principales dépenses de transfert sont :

- la liquidation des dépenses en instance relatives aux élections législatives et la dotation pour les prochaines élections communales pour un montant de 9 940 millions de FCFA ;
- l'allègement des conditions d'attribution des allocations d'études universitaires au Bénin et autres dépenses liées aux enseignants communautaires pour un montant de 3 475,2 millions de FCFA ;
- la provision pour l'entretien de turbine à gaz et de carburant SBEE pour un montant de 4 500 millions de FCFA ;
- le complément de dotation de 5 930 millions de FCFA en vue de donner plus d'envergure à l'organisation du service militaire et patriotique ;
- la création et la dotation d'un fonds spécial pour l'emploi pour un montant de 6 000 millions de FCFA ;
- la dotation de fonds complémentaires pour les activités de microfinance pour un montant de 6 750 millions de FCFA.

4°) Dépenses d'équipement

Elles ne représentent que 3,7% pour un montant 5 213 millions de FCFA. Grâce à cette rubrique, les moyens roulants pourront être mis à la disposition de certaines autorités et les pools de véhicules de certaines administrations. Il en est de même des nouveaux ministères qui pourront être dotés en matériels d'équipement de première installation.

5°) Dépenses en capital

Ces dépenses additionnelles qui concernent les investissements sont évaluées à un montant de 58 000 millions de FCFA et représentent 40,7% par rapport au montant total de 142 452 millions de FCFA. Ce taux, en rapprochement des taux précédents, constitue un atout puisque ces dépenses contribueront pour une part importante à la formation brute de capital recherchée pour influencer positivement le taux de croissance. Les principaux investissements prévus sont :

- la construction de passages de niveau supérieur au carrefour de Houéyiho et de l'avenue Steinmetz pour un montant de 3 003,9 millions de FCFA ;
- la reprise et l'achèvement des travaux de construction de la route Akpro-Misséréte-Adjohoun-Bonou-Kpédékpo pour un montant de 2 200 millions de FCFA ;
- la réhabilitation et l'équipement du service des urgences du CNHU pour un montant de 3 940 millions de FCFA ;
- l'extension de l'hôpital des armées pour un montant de 1 200 millions de FCFA ;
- construction et équipement de 311 salles de classe + l'école de Dandji et autres travaux y relatifs pour un montant de 3 849 millions de FCFA ;
- l'achèvement du stade Charles de Gaulle pour un montant de 5 000 millions de FCFA ;
- la contrepartie béninoise à la réalisation d'un complexe résidentiel de 69 villas et le financement des travaux de viabilisation du site d'accueil de 55 villas le tout de standing présidentiel pour un montant total de 5 194 millions de FCFA ;
- l'étude du projet d'aménagement des vallées de l'Ouémé, du Mono et du Niger et la viabilisation de la vallée de l'Ouémé pour un montant de 3 000 millions de FCFA ;
- l'acquisition de turbines à gaz pour un montant de 10 000 millions de FCFA ;
- la poursuite des travaux de viabilisation de la zone franche industrielle pour un montant de 3 630 millions de FCFA ;
- l'achèvement et l'équipement du palais de la Présidence de la République pour un montant de 2 400 millions de FCFA.

Au total, les crédits additionnels sollicités reviennent prioritairement aux dépenses d'investissement et à celles devant permettre de faire reculer la pauvreté. Elles augurent d'une meilleure qualité de la dépense, ce qui cadre avec la vision du Gouvernement en matière de développement.

REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTERE DES FINANCES



LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR LA
GESTION 2007

RAPPORT DE PRESENTATION

INTRODUCTION :

Après la mise en exécution du budget général de l'Etat, gestion 2007, l'exécution de certaines dépenses non prévues est apparue nécessaire. A ces dépenses viennent s'ajouter celles nées de la mise en place de nouveaux ministères pour lesquels des compléments de crédits de fonctionnement s'avèrent nécessaires.

Par ailleurs, le souci de canaliser les dépassements de crédits constatés à l'occasion des élections législatives et de constituer des disponibilités budgétaires pour l'organisation des élections communales prochaines appelle un réaménagement du budget initial, gestion 2007.

En somme, le collectif budgétaire 2007 permettra :

1. de doter en moyens de fonctionnement pour le reste de l'année 2007, les nouveaux ministères créés suite au dernier remaniement technique du gouvernement ;
2. de mettre en exécution la volonté du Chef de l'Etat de rendre progressivement gratuits les soins de santé aux enfants de moins de cinq ans et aux femmes en état de grossesse par la création d'un fonds spécial de santé et aussi d'amorcer la réhabilitation du CNHU et l'amélioration de son fonctionnement ;
3. d'entamer la construction de l'hôpital des armées ;
4. de revoir les moyens nécessaires à l'organisation des élections communales de décembre 2007 et de janvier 2008 ;
5. de poursuivre et de renforcer les mesures retenues dans le cadre de la gratuité des enseignements maternel et primaire par le recrutement de nouveaux enseignants et la construction avant la rentrée prochaine d'un nombre important de salles de classe ;
6. d'appliquer pour compter de juillet 2007 des mesures sociales retenues au profit des APE et des pensionnés du FNRB notamment l'accroissement de 5% du point indiciaire ;

7. de régler la deuxième tranche de 500 000 FCFA inhérente au retard de déblocage des avancements successifs des APE ;
8. de prendre des mesures pour faire face à la crise énergétique en renforçant les capacités de production de l'énergie électrique par la SBEE et en assurer le fonctionnement ;
9. de doter en personnel qualifié certaines administrations stratégiques ;
10. de doter de moyens le fonds spécial de l'emploi et les institutions de micro finance ;
11. de réaliser dans les grandes villes du Bénin dont Cotonou, quelques infrastructures routières et d'assainissement pour fluidifier la circulation à Cotonou, faciliter l'écoulement des eaux pluviales et assurer le désenclavement des localités productives ;
12. de doter en moyens d'intervention suffisants, les unités de sécurité dans le cadre des opérations de maintien de la paix ;
13. d'inscrire une dotation complémentaire en vue de passer d'une dimension pilote à une plus grande envergure, l'organisation de service militaire pour répondre aux attentes des populations qui ont manifesté un engouement pour se projet ;
14. d'amorcer les études et la réalisation de quelques projets stratégiques tels que l'étude de faisabilité de l'aménagement des vallées de l'Ouémé, du Mono et du Niger, les travaux de réalisation de la zone franche industrielle, la contre partie à la réalisation des villas de standing présidentiel, l'achèvement et l'équipement du palais de la République ;
15. de résorber les arriérés non salariaux en instance ;
16. de procéder à l'étude pour le plan de réhabilitation de la ville d'Abomey et à la viabilisation de la vallée de l'Ouémé.

Le réaménagement du budget général de l'Etat, gestion 2007, porte à la fois sur les prévisions de recettes que sur les prévisions de dépenses.

Le présent rapport s'articule autour des trois points suivants :

- 1) le point d'exécution au 30 juin du budget général de l'Etat, gestion 2007 ;
- 2) les prévisions budgétaires remaniées pour la gestion 2007 ;
- 3) l'équilibre général de la loi de finances rectificative, gestion 2007.

I - POINT D'EXECUTION AU 30 JUIN DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT, GESTION 2007

Le présent rapport fait le point d'exécution au 30 juin du Budget Général de l'Etat, gestion 2007. Il porte sur les réalisations des recettes et l'exécution des dépenses pour les composantes ci-après :

- les recettes des Administrations Financières ;
- la mobilisation des ressources extérieures ;
- les Dépenses Ordinaires ;
- les Dépenses en Capital ;
- les Autres Budgets.

A- LES RECETTES DES ADMINISTRATIONS FINANCIERES

Sur une prévision annuelle de 440 700 millions de FCFA, les recettes des Administrations Financières, au 30 juin 2007, sont chiffrées à un montant de 228 169,1 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 51,8%.

Par rapport au taux de réalisation de 45,4% de la même période en 2006 pour un montant de 178 120,5 millions de FCFA sur une prévision de 392 338 millions de FCFA, les réalisations des Administrations Financières à fin juin 2007 ont connu une augmentation en valeur absolue de 50 048,6 millions de FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 28,1%.

La répartition des réalisations par Administration Financière est la suivante :

1. Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)

Les recettes des Unités Douanières à fin juin 2007, s'élèvent à 119 365 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 209 600 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 56,9%.

Par rapport aux réalisations de la même période en 2006 qui se chiffraient à 91 487,3 millions de FCFA sur une prévision de 186 736 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 49%, on constate que les recettes à fin juin 2007 ont connu une augmentation en valeur absolue de 27 877,7 millions de FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 30,5%.

● Cette performance résulte entre autres du renforcement des différentes réformes de procédures de dédouanement qui se traduisent par :

- l'amélioration de la prise en charge des marchandises importées ;
- l'exploitation judicieuse du SYDONIA++ et la simplification des procédures d'enlèvement à la Recette Cotonou Port ;
- la gestion rigoureuse des régimes économiques ;
- la mise en œuvre des mesures de lutte contre la fraude au niveau des frontières terrestres ;
- une meilleure gestion des exonérations.

● L'amélioration des recettes douanières est également due au regain d'activités dans le commerce de certains produits alimentaires de grande consommation notamment les abats comestibles, les produits laitiers, le riz, les textiles, la friperie, le sucre et les huiles végétales, de même que le commerce des véhicules.

Les recettes douanières au 30 juin 2007 se décomposent comme suit :

Nature des recettes	Prévisions annuelles 2007	Réalisations au 30 juin 2007	Taux (%)
I- Recettes fiscales	206 826	118 338	57,2
Impôts et taxes intérieurs sur les Biens et Serv.	108 416	57 453	53,0
Taxe sur la valeur ajoutée	108 416	57 453	53,0
Droits et taxes à l'importation	75 045	39 150	52,2
Droits de douane	64 940	32 762	50,4
Redevance informatique	403	280	69,5
Taxes accessoires	838	358	42,7
Part Budget crédit 3‰	97	50	51,5
Taxes de circulation sur véhicules	229	145	63,3
Taxes sur Hydrocarbures	3 262	2 642	81,0
Redevance statistique	4 956	2 751	55,5
Taxe d'importation temporaire	320	162	50,6
Droits et taxes à l'exportation	1 978	1 083	54,7
Taxe Circulation Marchandises	0	0	0
Taxes spéciales de réexportation	1 062	388	36,5
Droits de timbre douanier	916	3695	75,9
Autres recettes fiscales	21 387	20 652	96,6
PCS UEMOA	0	2 487	-
PCS CEDEAO	0	1 441	-
Taxe Degres. Protection	0	0	-
Taxe Conjonct. Import	0	0	-
Taxe sur la valeur intérieure	0	0	-
Taxe Spécifique ciment	0	0	-
Taxe de Statistique	21 387	16 724	78,2
II- Recettes non fiscales	2 774	1 027	37,0
Produits vente douane	1 661	479	28,8
Amendes et confiscations douanières	1 113	548	49,23
Reversement compensat. Exéc./UEMOA	0	0	0
TOTAL RECETTES COURANTES	209 600	119 365	56,9

2. Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID)

Les recettes de l'Administration des Impôts au 30 juin 2007, sont recouvrées à hauteur de 102 466,3 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 211 300 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 48,5 %.

Par rapport au taux de réalisation de 42,8% de la même période en 2006 pour un montant de 81 177,3 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 189 607 millions de FCFA, les réalisations de la DGID au 30 juin 2007 ont augmenté en valeur absolue de 21 289 millions de FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 26,2%.

Cette performance augure de bonnes perspectives pour le reste de l'année 2007. Si la tendance actuelle se maintient au rythme des 17 milliards de réalisation en moyenne par mois (102 466,3/6), les objectifs de la DGID seront atteints voire dépassés en fin d'année.

Ce résultat qui est le fruit des efforts fournis par les services d'assiette et de recouvrement se traduit par le comportement appréciable des rubriques ci-après :

- Impôts sur les revenus non salariaux :

Cette rubrique qui comporte treize (13) impôts, fait ressortir à fin juin 2007 un montant de 36 311,5 millions de FCFA contre 27 252 millions de FCFA réalisé à la même période en 2006, soit une hausse de 9 059,5 millions de FCFA en valeur absolue et 33,2% en valeur relative.

- Taxes sur les biens et services :

A fin juin 2007, cet impôt a été recouvré à hauteur de 39 721,3 millions de FCFA contre 30 054,8 millions de FCFA réalisé à la même période en 2006, soit une hausse de 9 666,5 millions de FCFA en valeur absolue et 32,2% en valeur relative. Cette performance se justifie essentiellement par

l'intensification des poursuites exercées par les receveurs à l'encontre des débiteurs.

- Autres recettes fiscales :

Elles concernent les droits de timbre. Elles s'élèvent à 1 098,5 millions de FCFA contre 666,3 millions de FCFA en 2006 à la même période, soit une hausse de 432,2 millions de FCFA en valeur absolue et 64,9% en valeur relative. La présence du Centre des Impôts du Port et des Autres Frontières (CIPAF) justifie cette importante hausse car les opérateurs portuaires sont de gros consommateurs de timbres fiscaux.

Par grandes masses, les réalisations de la DGID à fin juin 2007 se présentent comme suit :

(En millions de FCFA)

Nature des recettes	Prévisions Annuelles 2007	Réalisations au 30 juin 2007	Taux de Réalisation (%)
1) Les Impôts sur les Revenus Non Salariaux	73 620	36 311,5	49,3
2) Les Impôts sur les Salaires	38 200	17 958,2	47,0
3) Les Impôts sur les Biens et Services	73 165	39 721,3	54,3
4) Les Impôts sur la Propriété	7 250	2 408,5	33,2
5) Les Autres Recettes Fiscales (Droits de Timbre)	2 500	1 098,5	43,9
6) Les Rec. Fisc. Diverses (Majorations et pénalités)	1 200	476,1	39,7
7) Recettes Non Fiscales	365	141,0	38,6
8) Les Recettes MP3	15 000	4 351,2	29,0
TOTAL	211 300	102 466,3	48,5

3. Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)

Les réalisations de recettes de l'Administration du Trésor au 30 juin 2007, s'élèvent à 6 337,8 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 19 800 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 32%.

Le détail de ces réalisations se présente comme il suit :

(En millions de FCFA)

Nature des recettes	Prévisions Annuelles 2007	Réalisations au 30 juin 2007	Taux de Réalisation (%)
Revenu des Entreprises	1 500	258	9,5
Revenu des Domaines	575	353,9	8,8
Droits et Frais administratifs	1 436	603,0	10,9
Amendes et Condamnations Pécuniaires	90	53,6	26,1
Produits Financiers	2000	2 398,9	119,9
Autres Recettes non Fiscales	13 899	1 891,2	13,6
Recettes Exceptionnelles	300	779,2	259,7
TOTAL	19 800	6 337,8	32,0

Ce taux de 32% comparé à celui de la même période de l'année 2006, soit 34,1% pour une réalisation de 5 455,9 millions de FCFA sur une prévision de 15 995 millions de francs CFA, laisse apparaître une augmentation en valeur absolue de 881,9 millions de FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 16,2%.

Le faible niveau de réalisation de 32% par rapport au taux de 50% normalement attendu à la fin du premier semestre 2007 s'explique par :

- *le faible niveau de réalisation des redevances sur produits pétroliers (543 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 5 300 millions de FCFA) ;*

- *le faible niveau de réalisation des recettes exceptionnelles (804 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 7 719 millions de FCFA) ;*

- *le faible niveau de recouvrement des contributions des sociétés d'Etat au budget national ;*

- *le non recouvrement des arriérés de redevances GSM du Bénin ;*

- l'insuffisance de moyens et l'inexistence des conditions de travail adéquates pour la mise en œuvre des réformes envisagées dans le cadre du recouvrement des recettes du Trésor, en particulier dans l'organisation des services intermédiaires de recettes.

B- LA MOBILISATION DES RESSOURCES EXTERIEURES

Les ressources extérieures se rapportent aux prêts, dons, allègement de dettes et aides budgétaires.

Au 30 juin 2007, elles ont été mobilisées à hauteur de 68 426,9 millions de FCFA sur une prévision de 203 674 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 33,6%.

Les ressources extérieures se décomposent comme suit :

(En millions de FCFA)

Nature des ressources	Prévisions annuelles 2007	Réalisations au 30 juin 2007	Taux de réalisation (%)
Prêts	58 400	23 176,0	39,7
Dons	67 333	9 918,7	14,7
Allègement de la dette	22 000	8 326,3	37,8
Aides budgétaires	55 941	27 005,9	48,3
TOTAL	203 674	68 426,9	33,6

Par rapport au taux de réalisation de 18,6% obtenu à la même période en 2006 pour un montant de 34 321,9 millions de FCFA sur une prévision de 184 797 millions de FCFA, la mobilisation des ressources extérieures au cours du 1^{er} semestre de 2007 a connu un accroissement en valeur absolue de 34 105 millions de FCFA. Cette performance résulte de l'amélioration des rapports de

coopération entre le Gouvernement du changement et les partenaires au développement.

C- LES DEPENSES ORDINAIRES

Au 30 juin 2007, les Dépenses Ordinaires engagées s'élèvent à 167 004,9 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 403 162 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 41,4% contre 40,8% à la même période en 2006 pour un montant engagé de 153 887 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 376 680 millions de FCFA.

Ces dépenses comprennent :

- la Dette Publique ;
- les Dépenses de Personnel ;
- les Dépenses de Fonctionnement ;
- les Dépenses de Transfert.

1. La Dette Publique.

Les engagements de dépenses au titre de la Dette Publique se chiffrent au 30 juin 2007 à 16 210 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 42 131 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 38,5%. A la même période en 2006 ce taux est de 44,6% pour un montant de 19 684 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 44 153 millions de FCFA.

La Dette Publique comprend :

- la Dette Publique intérieure exécutée par la BCEAO : à fin juin 2007 aucun engagement n'a été effectué à ce titre sur une prévision de 625 millions de FCFA ;
- la Dette Publique assurée par la CAA : elle porte sur la dette extérieure et la dette intérieure. A fin juin 2007, le montant engagé s'élève à 16 210 millions de FCFA (dont 8 326,3 millions de francs d'allègement de la dette au titre de

l'Initiative PPTE) sur une prévision annuelle de 41 506 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 39,1 %.

2°) Les Dépenses de Personnel

Les Dépenses de Personnel sont engagées au 30 juin 2007 à hauteur de 74 470,5 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 154 850 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 48,1%. A la même période en 2006, ce taux était de 46,5% pour un montant de 67 545 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 145 149 millions de FCFA.

Les montants admis en paiement se chiffrent à 36 350,9 millions de FCFA, soit un taux de paiement de 23,5 % contre 32,4% à fin juin 2006 correspondant à un montant de 47 058 millions de FCFA.

Les Dépenses de Personnel sont composées de :

- Dépenses de Personnel Réparties ;
- Dépenses de Personnel non Réparties.

a- Les Dépenses de Personnel Réparties

Elles sont engagées à 55 635,7 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 123 211 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 41,3 %. À la même période en 2006, ce taux était de 47% pour un montant de 53 264 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 113 292 millions de FCFA.

Les montants admis en paiement se chiffrent à 25 824,2 millions de FCFA pour un taux de paiement de 21% contre 32,1% pour un montant de 36 365 millions de FCFA en 2006.

L'écart entre le taux d'engagement et le taux de paiement des dépenses de salaire est généralement lié à la comptabilisation tardive des dépenses payées qui n'intervient en régularisation que 2 à 3 mois après l'engagement.

b - Les Dépenses de Personnel non Réparties

Ces dépenses sont constituées des Dépenses de Personnel non Réparties d'exercice courant qui intègrent les charges salariales du Personnel contractuel et celles des exercices antérieurs.

Le montant engagé à fin juin 2007 est de 18 834, 8 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 31 639 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 59,5 %. A la même période en 2006, ce taux était de 44,8% pour un montant de 14 281 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 31 857 millions de FCFA.

Les dépassements de crédits au niveau des lignes supportant les dépenses de personnel des exercices clos (arriérés de salaires, frais d'hospitalisation) expliquent le fort taux d'engagement à fin juin 2007.

Le montant admis en paiement est de 10 526,7 millions de FCFA, soit un taux de paiement de 33,3 % contre 33,6% à fin juin 2006 correspondant à un montant de 10 693 millions de FCFA.

3°) Les Dépenses de Fonctionnement

Sur une prévision annuelle de 94 817 millions de FCFA, les dépenses engagées à fin juin 2007 se chiffrent à 43 558,8 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 45,9%. A la même période en 2006, ce taux était de 44,2% pour un montant de 42 039 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 95 090 millions de FCFA.

Les montants admis en paiement se chiffrent à 34 338,2 millions de FCFA, soit un taux de paiement de 36,2 % contre 22,7% pour un montant de 21 580 millions de FCFA à fin juin 2006.

Les Dépenses de Fonctionnement comprennent :

- les Achats de Biens et Services ;
- les Acquisitions et Grosses Réparations de Matériel et Mobilier.

a- Les Achats de Biens et Services

Au 30 juin 2007, les dépenses relatives aux Achats de Biens et Services ont été engagées à concurrence de 40 460 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 80 683 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 50,1%. A la même période en 2006, ce taux était de 44,6% pour un montant de 35 817 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 80 210 millions de FCFA.

Le montant admis en paiement est de 32 680 millions de FCFA, soit un taux de paiement de 40,5% contre 21,6% pour un montant de 17 332 millions de FCFA en 2006.

b - Les Acquisitions et Grosses Réparations de Matériel et Mobilier

Les dépenses relatives à ces crédits ont été engagées à hauteur de 3 098,8 millions de FCFA francs sur une prévision annuelle de 14 134 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 21,9%. A la même période en 2006, ce taux était de 41,8% pour un montant de 6 222 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 14 880 millions de FCFA.

Le montant admis en paiement s'élève à 1 658,2 millions de FCFA, soit un taux de paiement de 11,7 % contre 28,5 % à la même période en 2006 correspondant à 4 248 millions de FCFA.

4°) Les Dépenses de Transfert

Les engagements des Dépenses de Transfert au 30 juin 2007, s'élèvent à 32 765,6 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 111 364 millions de FCFA, soit un taux d'engagement de 29,4 %. A la même période en 2006, ce taux était de 26,7 % pour un montant engagé de 24 619 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 92 288 millions de FCFA.

Le montant admis en paiement s'élève à 28 716,6 millions de FCFA, soit un taux de paiement de 25,8%. A juin 2006, ce taux était de 19% pour un montant de 17 571 millions de FCFA.

Ces dépenses sont composées de :

- Subventions d'Exploitation ;
- Transferts Courants.

a- Les Subventions d'Exploitation

Elles enregistrent à fin juin 2007, un niveau d'engagement de 7 222,1 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 30 887 millions de francs, soit un taux d'exécution de 23,4 %. A la même période en 2006, ce taux était de 14,1% pour un montant de 4 528 millions de francs sur une prévision annuelle de 32 119 millions de FCFA.

Le montant admis en paiement s'élève à 6 295,2 millions de FCFA, soit un taux de paiement de 20,4 %. A fin juin 2006, il s'était établi à 12,2% pour un montant de 3 928 millions de FCFA.

Ce faible taux de 14,1% s'explique essentiellement par le fait qu'aucune subvention de l'Etat n'a été octroyée aux Sociétés Pétrolières de la place.

b - Les Transferts Courants

S'agissant des Transferts Courants, le niveau d'engagement à fin juin 2007 s'établit à 25 543,5 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 80 477 millions de FCFA, soit un taux d'engagement de 31,7%. A la même période en 2006, ce taux était de 33,4% pour un montant de 20 091 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 60 169 millions de FCFA.

Le montant admis en paiement s'élève à 22 421,4 millions de FCFA, soit un taux de paiement de 27,9% contre 22,7% en 2006 pour un montant de 13 643 millions de FCFA.

D. LES DEPENSES EN CAPITAL

Pour l'année 2007, les prévisions des Dépenses en Capital s'élèvent à 228 859 millions de FCFA. Les investissements à réaliser sur les ressources intérieures s'élèvent à 103 126 millions de FCFA, alors que ceux portant sur les ressources extérieures se chiffrent à 125 733 millions de FCFA.

Au 30 juin 2007, les Dépenses en Capital engagées se chiffrent à 57 681,4 millions de FCFA, correspondant à un taux d'exécution de 25,2%. A la même période en 2006, le montant engagé s'élevait à 41 396 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 203 176 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 20,4 %.

Le montant admis en paiement est de 40 478,1 millions de FCFA, soit un taux de paiement de 17,7% contre 15,3% pour un montant de 31 005 millions de FCFA en 2006.

Le détail des réalisations se présente comme suit :

(En millions de FCFA)

SOURCES	Prévisions 2007	Exécution au 30 juin 2007	Taux d'exécution (%)
Ressources Intérieures :	103 126	24 586,7	23,8
-Administration Centrale	102 353	24 586,7	24,0
-Collectivités Locales	430	-	-
-Entreprises Publiques	343	-	-
Ressources Extérieures :	125 733	33 094,7	26,3
-Prêts	58 400	23 176,0	39,7
-Dons	67 333	9 918,7	14,7
TOTAL	228 859	57 681,4	25,2

Le faible niveau d'exécution des Dépenses en Capital observé le plus souvent au cours du 1^{ier} semestre, s'explique entre autres par la mobilité des coordonnateurs et régisseurs à la tête des projets dans les ministères. A cela s'ajoute la non appropriation par bon nombre d'entre eux des dispositions prévues dans ce cadre dans la lettre de notification de crédits avec pour conséquence le non respect rigoureux des délais de mise en œuvre des procédures d'appel d'offre.

E- LES AUTRES BUDGETS

Il s'agit des budgets du Fonds National des Retraites du Bénin, de la Caisse Autonome d'Amortissement et du Fonds Routier.

1. Le Budget du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB)

a- Les recettes

Au 30 juin 2007, les recettes du FNRB se chiffrent à 6 338,4 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 15 009 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 42,2%. Par rapport à la même période en 2006, ce taux était de 43% pour un montant de 6 457 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 15 009 millions de FCFA, ce qui laisse apparaître une diminution de 118,6 millions de FCFA correspondant à un taux de régression de 1,8%.

b - Les dépenses

Sur une prévision annuelle de 27 311 millions de FCFA, les engagements du FNRB, au 30 juin 2007, s'élèvent à 13 210,5 millions de FCFA, soit un taux d'exécution base engagement de 48,4%. A la même période en 2006, ce taux était de 46% pour un montant de 11 227 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 24 411 millions de FCFA.

Le montant admis en paiement s'élève à 11 232,2 millions de FCFA, soit un taux de paiement de 41,1% contre 38,5% en 2006 pour un montant de 9 396 millions de FCFA.

2. Le Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement

a- Les recettes

Au 30 juin 2007, les réalisations des recettes de la CAA se chiffrent à 1 681,2 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 6 000 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 28%. Comparativement au taux de 15,7% obtenu à la même période de l'année 2006 pour un montant de 1 093,8 millions de FCFA sur une prévision de 6 945 millions de FCFA, les réalisations de recettes de 2007 de la CAA sont en augmentation de 587,4 millions de FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 53,7%.

Ces réalisations se décomposent comme suit :

(En millions de FCFA)			
Ressources	Prévisions 2007	Réalisations au 30 juin 2007	Taux de réalisation (%)
-Prêts rétrocédés	5 995,5	1 681,1	28
-Bonification / Prêts	0	0	0
-Loyers	4,5	0	0
-Divers	0	0	0
-Ressources exceptionnelles	0	0	0
TOTAL	6 000	1 681,1	28

Le faible taux enregistré au titre du recouvrement des prêts rétrocédés est lié à l'importance des arriérés d'impayés, soit 25 883 996 450 FCFA détenus en grande partie par les sociétés débitrices que sont Bénin Télécom, la Société

Béninoise d'Energie Electrique, la Communauté Electrique du Bénin et la Société Béninoise des Eaux du Bénin. La plupart de ces débiteurs ont suspendu unilatéralement les remboursements dans l'attente d'une éventuelle compensation. Cette situation date du mois de juin 2006, mois au cours duquel a été mise sur pied une commission interministérielle chargée de faire le point des créances et dettes entre l'Etat et les différentes structures débitrices.

b -Les dépenses

Au 30 juin 2007, les engagements effectués au titre des dépenses de fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement s'élèvent à 514,2 millions de FCFA, sur une prévision annuelle de 1 386 millions de FCFA, soit un taux d'exécution base engagement de 37,1%. A la même période en 2006, ce taux était de 33,6% pour un montant de 467 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 1 388 millions de FCFA.

Le montant admis en paiement s'élève à 451 millions de FCFA, soit un taux de paiement de 32,5% contre 29,6% en 2006 pour un montant de 411 millions de FCFA.

3. Le budget du Fonds Routier (FR)

a- Les Recettes

Elles s'élèvent au 30 juin 2007 à 762,6 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 2 626 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 29% contre 31,4% à la même période en 2006 correspondant à un montant de 787,4 millions de FCFA sur une prévision de 2 508 millions de FCFA.

Le faible niveau de réalisation observé à fin juin 2007, soit 29%, est dû au non achèvement des travaux de construction du poste de péage de AHOZON et au non démarrage des activités du poste de péage de KPEDEKPO.

Les recettes sur ressources propres du Fonds Routier se décomposent comme suit :

(En millions de FCFA)

Ressources	Prévisions 2007	Réalisations au 30 juin 2007	Taux de réalisation (%)
-Taxe sur Ponts bascules	5	5,53	110,7
-Taxe sur Pont Mono / Sazué.	124,25	103,54	83,3
-Taxe de péage de DIHO (Savè)	252,50	105,21	41,7
- Taxe sur pont de Porto-Novu	-	-	-
-Taxes de péage d'Ekpè	1 239,2	511,14	41,2
-Taxe de péage PREKETE	62,00	36,52	58,9
-Taxe de péage AHOZON	335,47	-	0
-Taxe de péage HOUEGBO	290	-	0
-Taxe de péage SIRAROU	277,75	-	0
-Taxe de péage KPEDEKPO	40,00	-	0
-Recettes diverses	0,00	0,65	-
TOTAL	2 626	762,59	29

b - Les Dépenses

Au 30 juin 2007, les engagements de dépenses du Fonds Routier totalisent 7 761,7 millions de FCFA sur une prévision de 8 801 millions de FCFA, soit un taux d'exécution base engagement de 88,2%. A la même période en 2006 ce taux était de 77,1% pour un montant de 6 790 millions de FCFA.

Le montant admis en paiement s'élève à 306,9 millions de FCFA, soit un taux de paiement de 3,5% contre 3,2% en 2006 pour un montant de 286 millions de FCFA.

Au total, les réalisations de recettes du Budget Général de l'Etat s'élèvent au 30 juin 2007 à 305 378,2 millions de FCFA sur une prévision de 668 782 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 45,7%.

Ce taux comparé à celui de la même période de l'année 2006 qui était de 36% pour un montant de 220 780,6 millions de FCFA sur une prévision de 612 370 millions de FCFA, fait apparaître un accroissement des réalisations de recettes à fin juin 2007 en valeur absolue de 84 597,6 millions de FCFA correspondant à un taux de 38,3%.

Les différentes mesures ayant permis d'atteindre cette performance seront renforcées à tous les niveaux pour permettre d'atteindre voire dépasser les objectifs budgétaires. Il s'agit notamment de créer un climat sain pour les affaires, d'assainir le système judiciaire, de redonner confiance aux investisseurs tout en veillant cependant à ne pas subordonner leur installation à l'exonération fiscale.

S'agissant des dépenses, elles ont été engagées dans cette période à hauteur de 246 172,7 millions de FCFA sur une prévision de 669 519 millions de FCFA, soit un taux d'engagement de 36,8%.

Par rapport au niveau d'engagement de 34,8% à la même période de l'année 2006 pour un montant de 213 767 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 614 456 millions de FCFA, les engagements des dépenses au 30 juin 2007 connaissent un accroissement en valeur absolue de 32 405,7 millions de FCFA et de 15,2% en valeur relative.

Quant aux dépenses, il sera fait en sorte que le rythme d'exécution des dépenses soit en cohérence avec celui du recouvrement des recettes en mettant l'accent sur l'exécution des dépenses en capital et surtout sur la qualité de la dépense en général.

II- LES PREVISIONS BUDGETAIRES REMANIEES **POUR LA GESTION 2007**

Les prévisions remaniées du Budget Général de l'Etat pour la gestion 2007 se résument comme suit :

A- Les ressources intérieures

Les prévisions de ressources intérieures du budget général de l'Etat, gestion 2007 remanié, se chiffrent à 645 091 millions de FCFA (y compris les ressources exceptionnelles de trésorerie) contre une prévision initiale de 512 544 millions de FCFA en 2007, soit une augmentation de 132 547 millions de FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 25,9%.

Elles se répartissent comme ci-après :

1-- Les prévisions révisées de recettes des Administrations

Financières

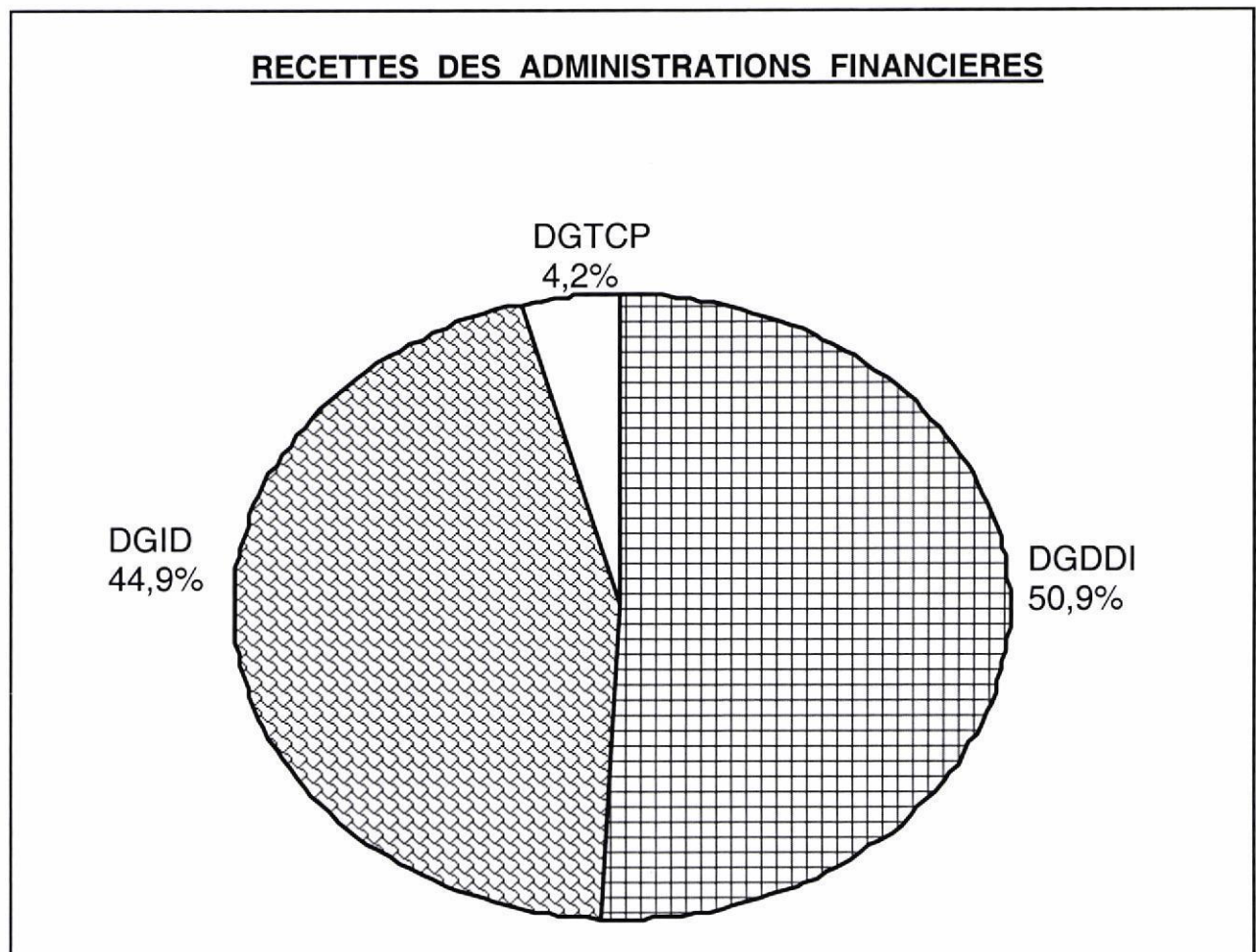
Les modifications à ce niveau porte sur les prévisions de recettes de la Douane. Les prévisions de recettes des Administrations Financières de la Douane, des Impôts et du Trésor au titre du budget général de l'Etat, gestion 2007 remanié, se chiffrent à 470 700 millions de FCFA contre une prévision initiale de 440 700 millions de FCFA, soit une augmentation de 30 000 millions de FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 6,8%.

Elles se décomposent comme suit :

- **Douanes:** 239 600 millions de FCFA contre une prévision initiale de 209 600 millions de FCFA, soit une augmentation de 30 000 millions de FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 14,3%. Cette augmentation est principalement due à la conjonction de plusieurs facteurs à savoir :

- la reprise de l'activité portuaire ;
- une meilleure organisation des services ;

- l'accentuation de la lutte contre la fraude.
- **Impôts** : 211 300 millions de FCFA, sans changement ;
- **Trésor** : 19 800 millions de FCFA, sans changement.



2-- Les ressources des autres budgets

Les prévisions initiales des ressources du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB), de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), du Fonds Routier (FR) et du Budget d'Investissement de l'Administration Centrale (BIAC) n'ont pas connu de modification. Elles se présentent comme suit :

- **Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB)** : 15 009 millions de FCFA ;

- **Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)** : 6 000 millions de FCFA ;
- **Fonds Routier (FR)** : 2 626 millions de FCFA ;
- **Budget d'Investissement de l'Administration Centrale (BIAC)** : 773 millions de FCFA.

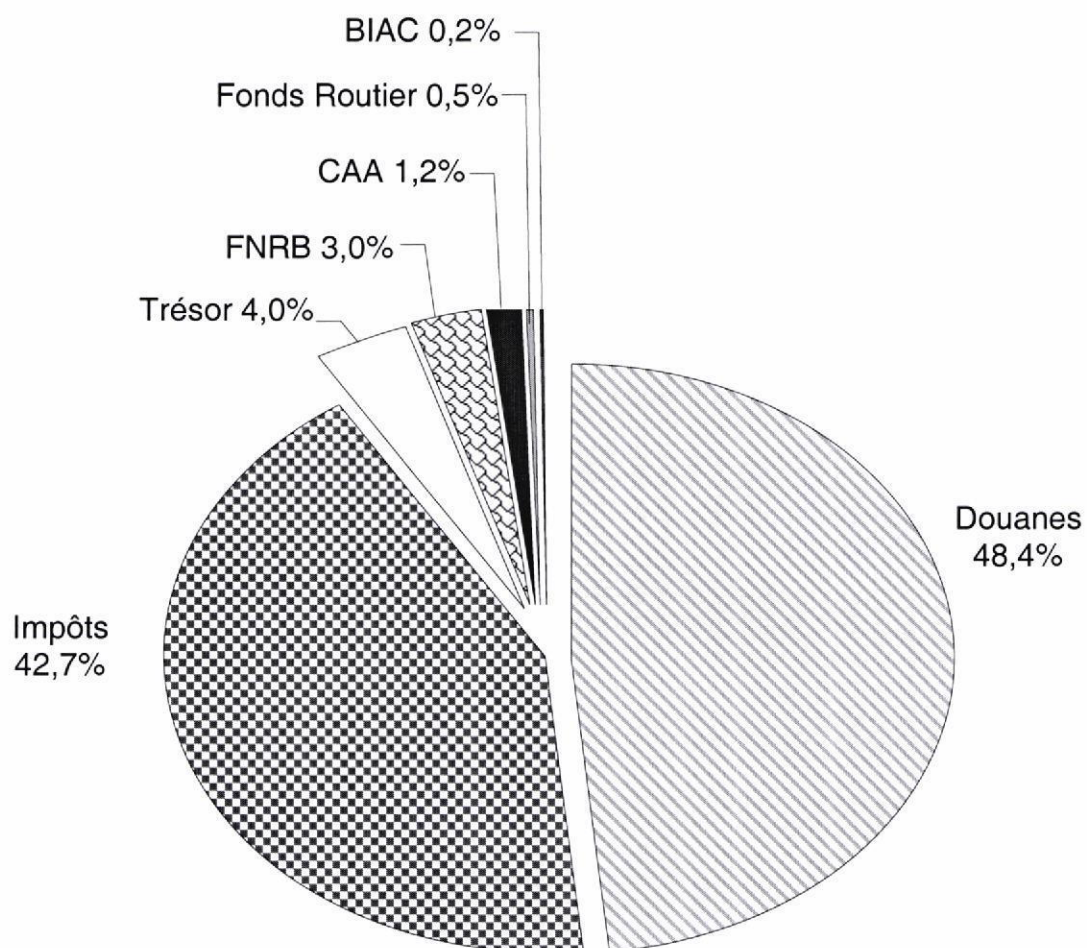
3- Les ressources des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)

Les ressources des Comptes Spéciaux du Trésor dans le budget 2007 remanié, se chiffrent à 61 560 millions de FCFA contre une prévision initiale de 47 436 millions de FCFA, soit une augmentation de 14 124 millions de FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 29,8%. Cette augmentation résulte *des ressources complémentaires provenant de l'assistance financière de l'ONU à la participation du Bénin pour le maintien de la paix dans les pays en guerre.*

4- Les recettes exceptionnelles de trésorerie

Évaluées à 88 423 millions de FCFA, *elles sont attendues notamment des GSM et des emprunts obligataires opérés au titre de 2007.*

RECETTES INTERIEURES DU BUDGET 2007 REVISE



B- Les charges

Les charges du projet du budget général de l'Etat, gestion 2007 remanié, sont évaluées à 873 384 millions de FCFA contre une prévision initiale de 716 218 millions de FCFA, soit un accroissement de 157 166 millions de FCFA correspondant à un taux de 21,9%.

Elles regroupent les Dépenses Ordinaires, les Dépenses en Capital et les Dépenses des Autres Budgets.

1- Les Dépenses Ordinaires

Les prévisions révisées des Dépenses Ordinaires se chiffrent à 487 614 millions de FCFA contre 403 162 millions FCFA dans le budget initial, soit une augmentation de 84 452 millions de FCFA qui se justifie par des modifications au niveau des Dépenses de Personnel, des Dépenses de Fonctionnement et des Dépenses de Transfert.

Ces prévisions révisées se présentent comme ci-après :

a) Dette Publique : 42 131 millions de FCFA, sans changement ;

b) Dépenses de Personnel : 173 048 millions de FCFA contre une prévision initiale de 154 850 millions de FCFA, soit une augmentation de 18 198 millions de FCFA correspondant à un taux de 11,7%.

Cette augmentation permettra de prendre en compte :

- *le démarrage du paiement de la deuxième tranche de 500 000 FCFA sur les arriérés de déblocage d'avancements successifs d'indices au profit des Agents Permanents de l'Etat pour un montant de 15 000 millions de FCFA ;*

- *le règlement des factures concernant les soins de la santé des APE pour 1 620 millions de FCFA pour la liquidation des factures et des instances du CNHU ;*

- *l'amélioration du traitement salarial des agents en postes et autres dépenses de personnel pour 1 578 millions de FCFA.*

Les dépenses de personnel sont réparties en grandes masses comme suit :

b-1 Dépenses de personnel d'exercice courant : 147 048 millions de FCFA contre 143 850 millions de FCFA, soit une augmentation de 3 198 millions de FCFA ;

b-2 Dépenses de personnel d'exercice clos : 26 000 millions de FCFA contre une prévision initiale de 11 000 millions de FCFA, soit une augmentation de

15 000 millions de FCFA qui se justifie par la prise en charge partielle des arriérés des avancements successifs au titre du paiement de la deuxième tranche.

c) Dépenses de Fonctionnement : 121 976 millions de FCFA contre une prévision initiale de 94 817 millions de FCFA, soit une augmentation de 27 159 millions de FCFA qui correspond à un taux d'accroissement de 28,6%.

Cette augmentation permettra de faire face notamment :

- *aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des nouveaux ministères pour 2 016,4 millions de FCFA ;*
- *au règlement des arriérés non salariaux à hauteur de 7 924 millions de FCFA ;*
- *au renforcement du parc de matériel roulant de l'administration : 3 700 millions de FCFA ;*
- *au renforcement des capacités institutionnelles de la Société du Matériel et des travaux publics pour 756 millions de FCFA*
- *à l'organisation des manifestations du 1^{ier} août 2007 pour 1 500 millions de FCFA ;*
- *aux autres dépenses diverses pour 11 262,6 millions de FCFA ;*

Ces dépenses se répartissent comme suit :

c-1. Dépenses de fonctionnement d'exercice courant : 113 252 millions de FCFA contre les prévisions initiales de 94 017 millions de FCFA, soit une augmentation de 19 235 millions de FCFA.

- Achat de biens et services : 93 905 millions de FCFA contre les prévisions initiales de 79 883 millions de FCFA, soit une augmentation de 14 022 millions de FCFA ;
- Acquisitions et grosses réparations de Matériel et Mobilier : 19 347 millions de FCFA contre les prévisions initiales de 14 134 millions de FCFA, soit une augmentation de 5 213 millions de FCFA.

c-2. Dépenses de fonctionnement d'exercices clos : 8 724 millions de FCFA contre 800 millions de FCFA de prévisions initiales, soit une augmentation de 7 924 millions de FCFA.

d) Dépenses de Transfert : 150 459 millions de FCFA contre une prévision initiale de 111 364 millions de FCFA, soit une augmentation de 39 095 millions de FCFA correspondant à un taux de 35,1%. Cette augmentation permettra de financer les activités ci-après :

- *les prochaines élections communales et la liquidation des dépenses en instance relatives aux élections législatives pour 9 940 millions de FCFA;*

- *la promotion des activités de micro finance pour 6 750 millions de FCFA ;*

- *la dotation d'un fonds spécial pour l'emploi pour 6 000 millions de FCFA ;*

- *l'amélioration des soins de santé à la population avec la création d'un fonds pour le développement de la santé pour 2 500 millions de FCFA ;*

- *la provision pour l'entretien de turbine à gaz et carburant SBEE pour 4 500 millions de FCFA ;*

- *le complément de dotation de 5 930 millions de FCFA en vue de donner plus d'envergure à l'organisation du service militaire et patriotique pour lequel les populations ont exprimé un engouement manifeste ;*

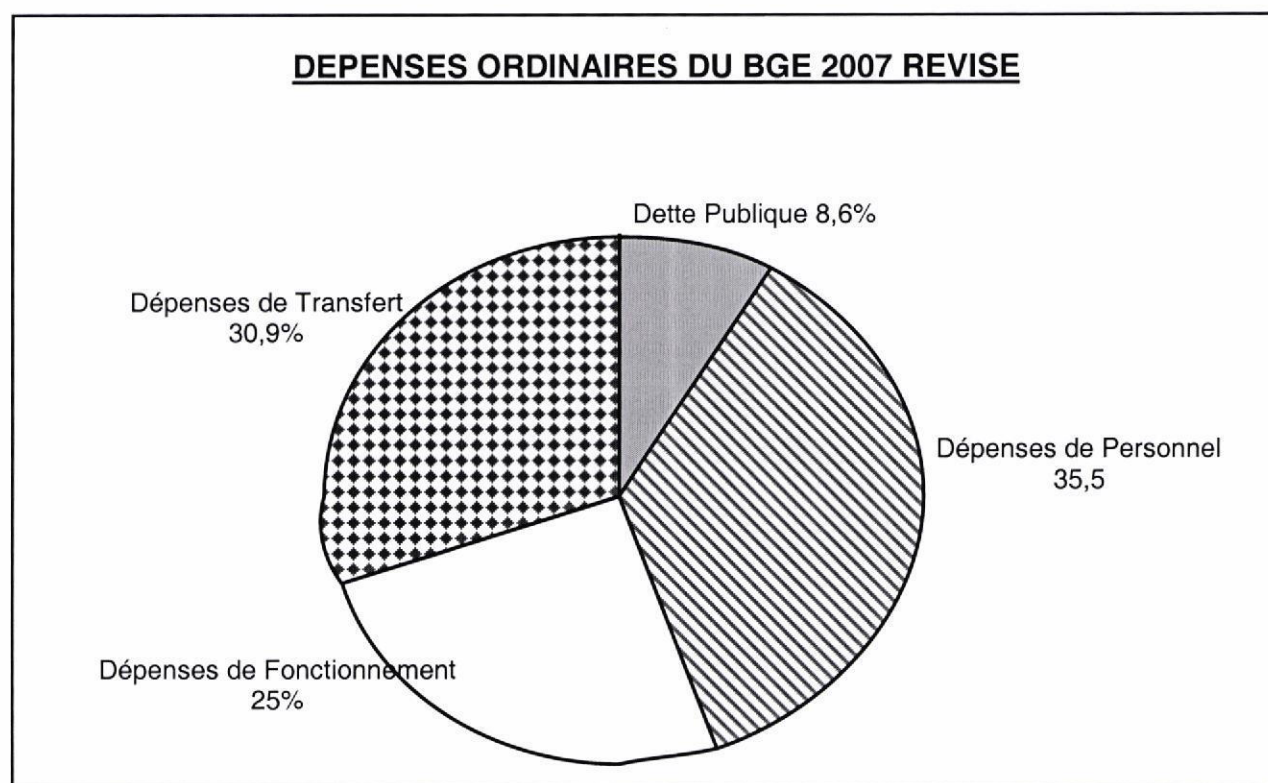
- *l'allègement des conditions d'attribution des allocations d'études universitaires au Bénin, la prise en charge des salaires mensuels des enseignants communautaires et autres pour 3 475, 2 millions de FCFA ;*

Les dépenses de transfert se décomposent en grandes masses en subventions d'exploitation, autres transferts courants et dépenses de transferts d'exercices antérieurs comme suit :

d-1. Subventions d'exploitation : 35 387 millions de FCFA contre 30 887 millions de FCFA, soit une augmentation de 4 500 millions de FCFA ;

d-2. Autres transferts courants : 114 022 millions de FCFA contre 80 077 millions de FCFA de prévisions initiales, soit une augmentation de 33 945 millions de FCFA ;

d-3. Dépenses de transfert des exercices antérieurs : 1 050 millions de FCFA contre 400 millions de FCFA de prévisions initiales, soit une augmentation de 650 millions de FCFA.



B- Les Dépenses en Capital

Les prévisions révisées des Dépenses en Capital se chiffrent à 286 859 millions de FCFA enregistrant une augmentation de 58 000 millions de FCFA par rapport à 228 859 millions de FCFA de prévisions initiales.

Cette augmentation qui porte uniquement sur les dépenses financées sur ressources intérieures prend en compte les éléments ci-après :

- **Dans le domaine du transport et des travaux publics : 8 046,7 millions de FCFA**

1. Construction de passage de niveau supérieur au carrefour de Houéyiho et de l'avenue Steinmetz pour un montant de 3 003,9 millions de FCFA ;
2. Reprise et achèvement des travaux de construction de la route Akpro-Missérété-Adjohoun-Bonou-Kpédékpo pour un montant de 2 200 millions de FCFA ;
3. Rénovation de la voie du Palais de justice pour un montant de 170 millions de FCFA ;
4. Reprise des travaux sur les chantiers abandonnés pour un montant de 172,8 millions de FCFA ;
5. Autres dépenses de transport : 2 500 millions de FCFA ;

- **Dans le domaine social : 9 764 millions de FCFA**

6. Réaménagement de la salle de réanimation et la réhabilitation et équipement du service des urgences du CNHU : 3 940 millions de FCFA ;
7. Extension de l'Hôpital des armées : 1 200 millions FCFA ;
8. Contrepartie au projet de lutte contre le paludisme : 775 millions de FCFA ;
9. Construction et équipement de 311 salles de classe + école de Dandji et autres travaux : 3 300 millions de FCFA ;
10. Travaux supplémentaires pour construction de salles de classe : 549 millions de FCFA ;

- **Dans le domaine de l'habitat et des infrastructures : 17 094 millions de FCFA**

11. Achèvement et équipement du Palais de la Présidence de la République : 2 400 millions de FCFA ;
12. Crédit complémentaire pour la poursuite des travaux de construction du bâtiment de l'IGF : 600 millions de FCFA ;

- 13. Réfection du bâtiment abritant le MTFP : 200 millions de FCFA ;
- 14. Achèvement du stade Charles de Gaulle : 5 000 millions de FCFA ;
- 15. Rachat du bâtiment de l'Air Afrique : 700 millions de FCFA ;
- 16. Contrepartie béninoise à la réalisation d'un complexe résidentiel de 69 villas de standing présidentiel et des travaux d'amenée d'électricité, d'eau et de téléphone sur le site d'accueil de 55 autres villas de type présidentiel : 5 194 millions de FCFA ;
- 13. Fonds d'études des projets : 2 500 millions de FCFA ;
- 14. Etude pour le plan de réhabilitation de la ville d'Abomey : 500 millions de FCFA ;

● **Dans le domaine de l'agriculture : 3 250 millions de FCFA**

- 15. Etude du projet d'aménagement des vallées de l'Ouémé, du Mono et du Niger : 1 000 millions de FCFA ;
- 16. Réhabilitation de la palmeraie de Ouèdo : 250 millions de FCFA ;
- 17. Viabilisation de la vallée de l'Ouémé : 2 000 millions de FCFA ;

● **Dans le domaine de l'énergie : 10 000 millions de FCFA**

- 18. Acquisition de turbines à gaz : 10 000 millions de FCFA ;

● **Dans le domaine de communication : 1 714,8 millions de FCFA**

- 19. Besoins prioritaires urgents des organes de presse (ORTB, ONIP, ABP): 1 714,8 millions FCF ;

● **Dans le domaine du commerce et de l'industrie : 3 630 millions de FCFA**

- 20. Poursuite des travaux de viabilisation de la Zone Franche : 3 630 millions de FCFA ;

● **Dans le domaine de sécurité : 3 000 millions de FCFA**

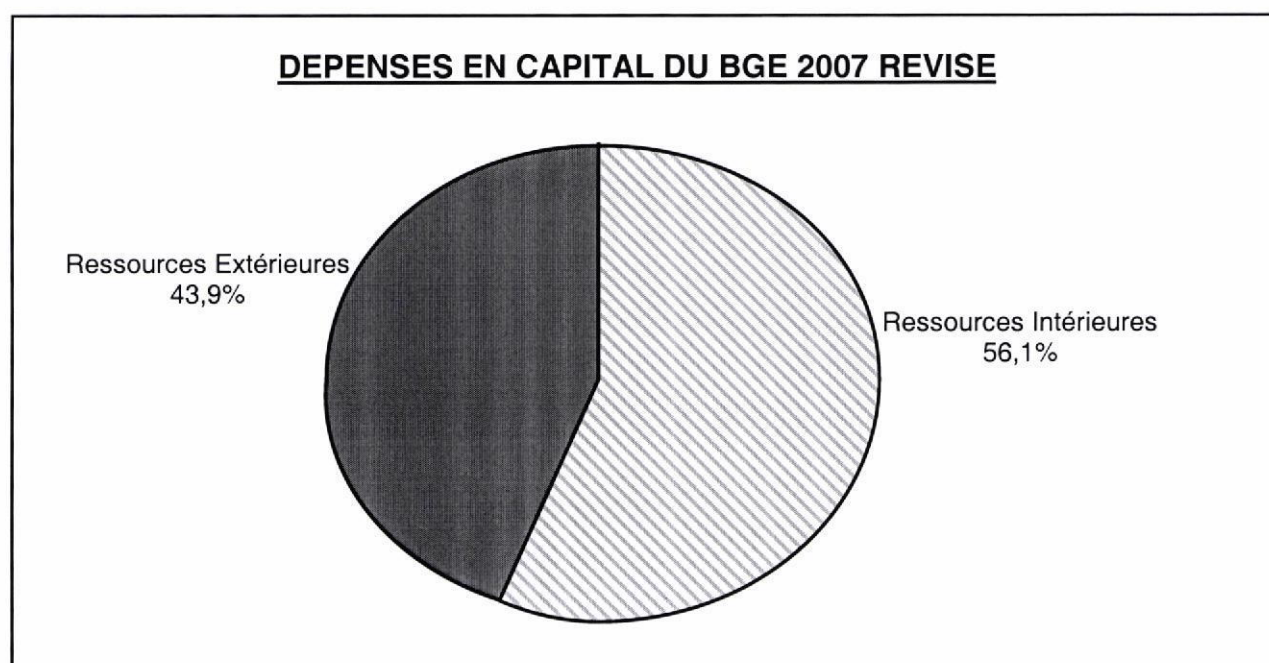
- 21. Rénovation et équipement des casernes : 3 000 millions de FCFA ;

- Investissement de portefeuille au capital de la Banque pour les Services d'Industrie et de Commerce (BSIC) : 1 500 millions FCFA.

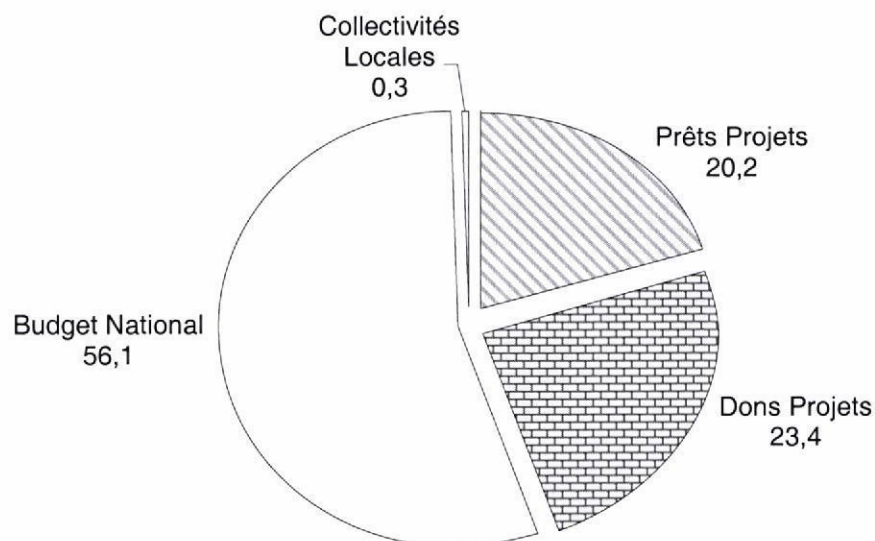
Les Dépenses en Capital sont réparties en grandes masses comme suit :

B-1. Investissements sur ressources intérieures : 161 126 millions de FCFA contre une prévision initiale de 103 126 millions de FCFA, soit une augmentation de 58 000 millions de FCFA ;

B-2. Investissements sur ressources extérieures : 125 733 millions de FCFA, sans changement.



DETAIL DES DEPENSES EN CAPITAL



C- Les Dépenses des autres Budgets

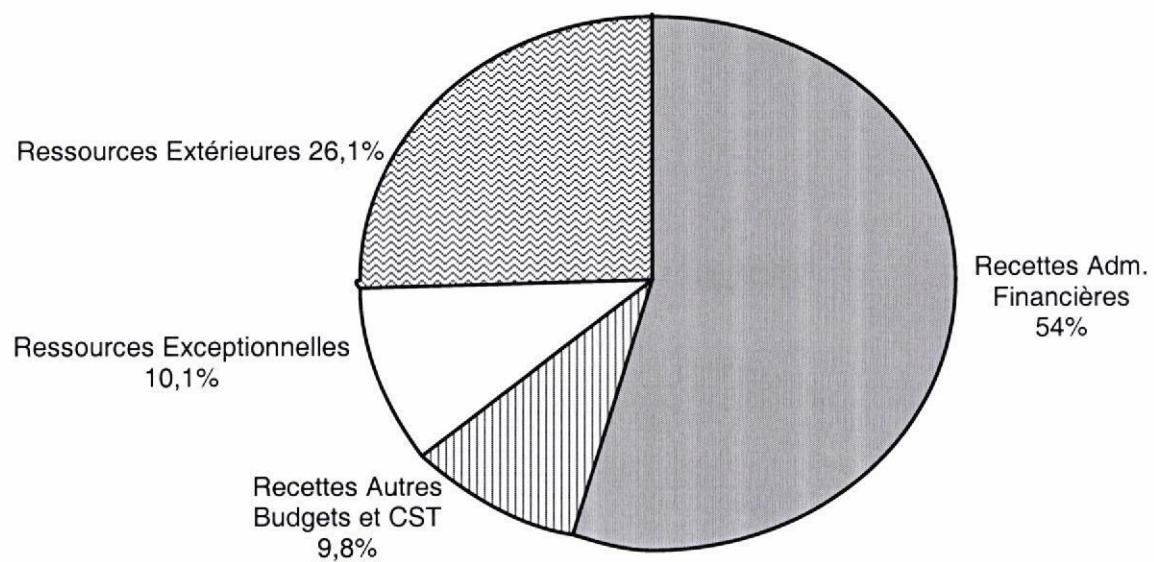
Seules les prévisions de dépenses du Fonds National des Retraites du Bénin ont connu de modification.

- FNRB : 27 901 millions de FCFA contre 27 311 millions de FCFA dans le budget initial;
- CAA (fonctionnement) : 1 386 millions de FCFA, sans changement ;
- Fonds Routier : 8 801 millions de FCFA, sans changement.

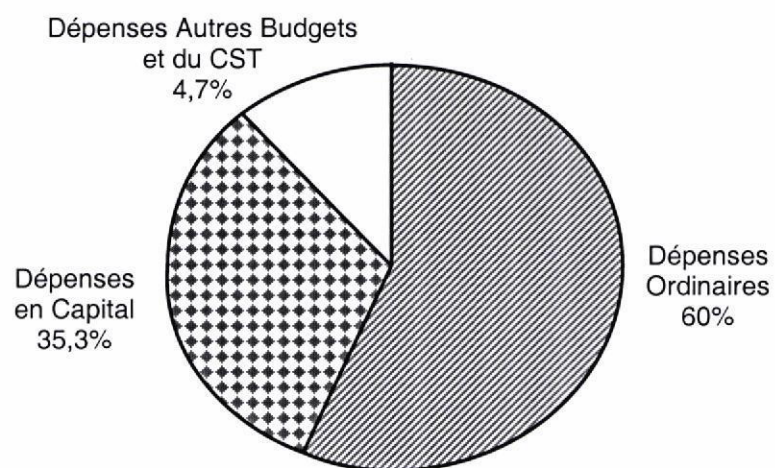
D- Les emplois des Comptes Spéciaux du Trésor

Les prévisions des charges des Comptes Spéciaux du Trésor dans le budget remanié sont évaluées à 60 823 millions de FCFA contre une prévision initiale de 46 699 millions de FCFA, soit une augmentation de 14 124 millions de FCFA *résultant essentiellement du contrat d'acquisition de matériel de sécurité au profit des forces de défense et de sécurité.*

RECETTES DU BGE 2007 REVISE



DEPENSES PAR GRANDES MASSES DU BGE 2007 REVISE



III –LES MOYENS DES SERVICES ET L’EQUILIBRE GENERAL DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, GESTION 2007

A- LES MOYENS DES SERVICES

Les montants révisés des crédits inscrits au Budget Général de l’Etat, gestion 2007 sont présentés par grandes rubriques dans les tableaux en annexe.

B- L’EQUILIBRE GENERAL DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, GESTION 2007

Les ressources de la loi de finances rectificative pour la gestion 2007, les plafonds des charges et l’équilibre qui en résulte sont contenus dans le tableau ci-après :

TABLEAU D'EQUILIBRE GENERAL DE LA LOI DE FINANCES GESTION 2007 REVISEE

(en millions de FCFA)

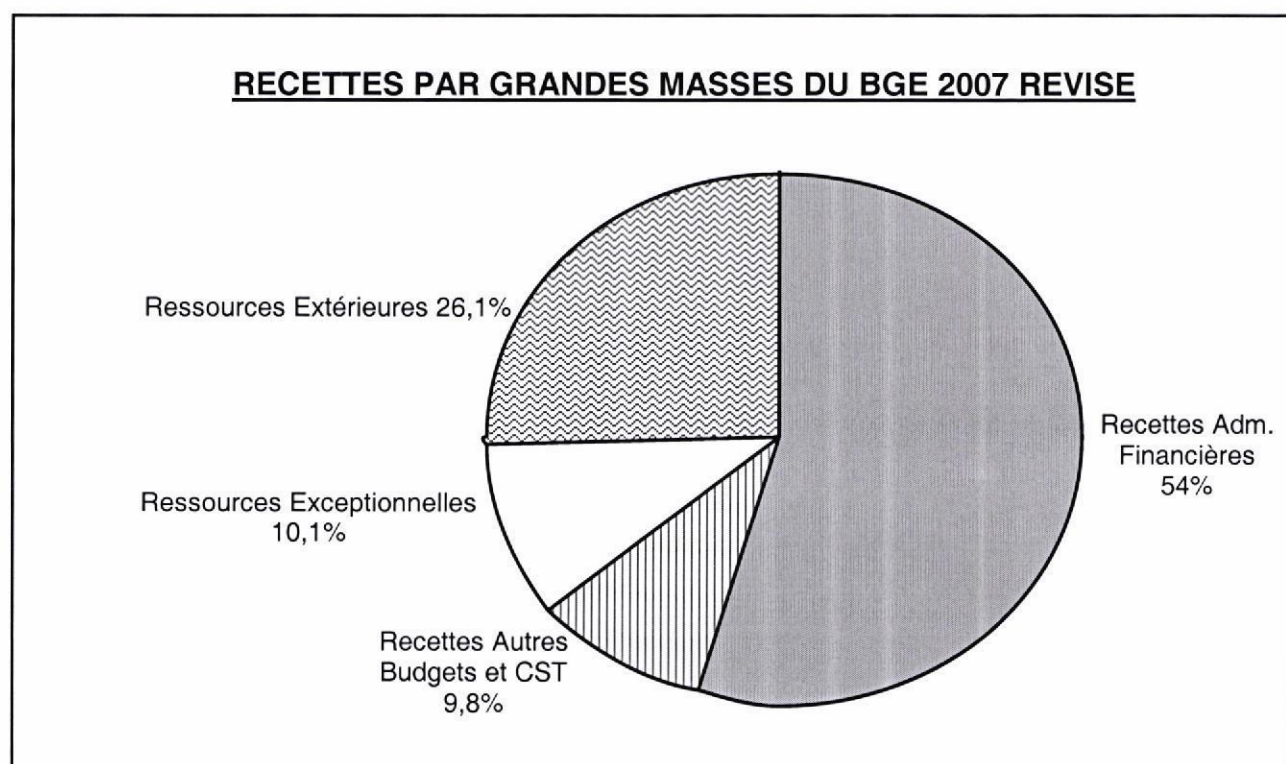
OPERATIONS	RESSOURCES		CHARGES		SOLDE	
	2007	2007 Rév.	2007	2007 Rév.	2007	2007 Rév.
A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF	468 308	518 432	673 724	836 890	-205 416	-318 458
I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT	465 108	495 108	657 319	776 787	-192 211	-281 679
1 - Budget des institutions et ministères	441 473	471 473	619 821	738 699	-178 348	-267 226
a - Recettes des régies	440 700	470 700			440 700	470 700
b - BIAC	773	773			773	773
c - Dépenses ordinaires hors arriérés			390 962	451 840	-390 962	-451 840
d - Dépenses en capital			228 859	286 859	-228 859	-286 859
2 - Budget annexe	15 009	15 009	27 311	27 901	-12 302	-12 892
- Fonds national des retraites du Bénin	15 009	15 009	27 311	27 901	-12 302	-12 892
3 - Autres budgets	8 626	8 626	10 187	10 187	-1 561	-1 561
a - Caisse autonome d'amortissement	6 000	6 000	1 386	1 386	4 614	4 614
b - Fonds routier	2 626	2 626	8 801	8 801	-6 175	-6 175
II - VARIATION NETTE DES ARRIERES			12 200	35 774	-12 200	-35 774
III - COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE	3 200	23 324	4 205	24 329	-1 005	-1 005
- Compte SYDONIA			1 005	1 005	-1 005	-1 005
- Compte maintien de la paix	3 200	23 324	3 200	23 324	0	0
B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE	44 236	38 236	42 494	36 494	1 742	1 742
I - COMPTES DE PRÊT	36	36	1 720	1 720	-1 684	-1 684
II - COMPTES D'AVANCE	44 200	38 200	40 774	34 774	3 426	3 426
SOUS-TOTAL	512 544	556 668	716 218	873 384		
C - BESOIN DE FINANCEMENT DE LA LOI DE FINANCES					-203 674	-316 716
D - RESSOURCES INTERIEURES	0	88 423				
RESSOURCES EXCEPTIONNELLES DE TRESORERIE	0	88 423				
E - RESSOURCES EXTERIEURES (FINANCEMENT)	203 674	228 293				
I- DONS PROJETS	67 333	67 333				
II- PRETS PROJETS	58 400	58 400				
III- ALLEGEMENTS DE LA DETTE	22 000	22 000				
IV AIDES BUDGETAIRES	55 941	80 560				
TOTAL GENERAL	716 218	873 384	716 218	873 384	0	0

Par rapport aux ressources intérieures révisées, le projet de Budget Général de l'Etat, gestion 2007 remanié, dégage un besoin de financement de 316 716 millions de FCFA contre une prévision initiale de 203 674 millions de FCFA. Il sera couvert par :

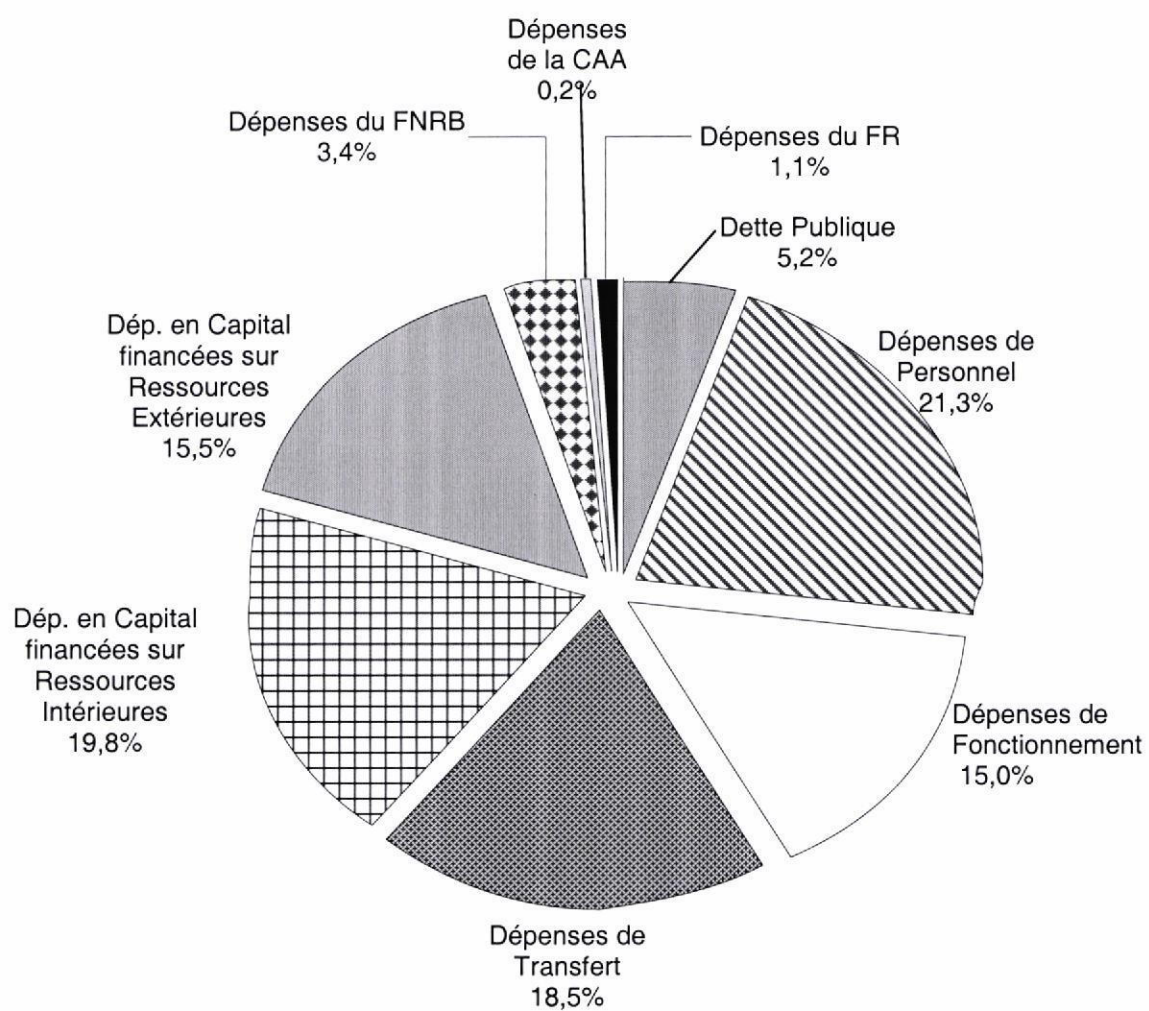
1. Les ressources extérieures : 228 293 millions de FCFA contre 203 674 millions de FCFA de prévision initiale. Elles sont réparties comme suit :

- Dons projets : 67 333 millions de FCFA, sans changement ;
- Prêts projets : 58 400 millions de FCFA, sans changement;
- Allègement de la dette : 22 000 millions de FCFA, sans changement ;
- Aides budgétaires : 80 560 millions de FCFA contre 55 941 millions de FCFA de prévision initiale.

2. Les ressources exceptionnelles de trésorerie : 88 423 millions de FCFA.



DEPENSES DU BGE 2007 REVISE



CONCLUSION

Le présent collectif budgétaire pour la gestion 2007 est élaboré pour prendre en compte les dépenses apparues en cours de gestion et dont l'exécution s'inscrit parfaitement dans le cadre de la mise en œuvre progressive du document de stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté.

Contrairement aux années précédentes, la demande d'examen en urgence de ce document permettra au gouvernement d'assurer dans un délai raisonnable, conformément aux procédures en la matière, la réalisation des différentes tâches nouvellement retenues pour poursuivre l'oeuvre de construction d'un Bénin émergent.